

Impôt sur le revenu

M. Ross Harvey (Edmonton—Est): Monsieur le Président, dans l'intérêt de l'Alberta en particulier et du Canada de l'Ouest en général, le caucus néo-démocrate souscrit sans réserve à l'amendement. De toute évidence, l'amendement vise à maintenir le programme en activité pendant presque toute la durée du Programme original d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, et je répète que, dans l'intérêt de l'Alberta en particulier et de l'Ouest en général, le caucus néo-démocrate donne toute son approbation à l'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(9) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement est reporté à lundi.

* * *

• (1530)

**LOI DE 1989 SUR LA CONVENTION
CANADA-LUXEMBOURG EN MATIÈRE D'IMPÔTS
SUR LE REVENU**

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République Populaire de Pologne et d'un

accord conclu entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke—Nord): Monsieur le Président, en l'absence d'un député ministériel qui commenterait ce projet de loi, je pense que c'est là une mesure que nous voudrions appuyer. Le projet de loi devrait suivre les voies normales et être renvoyé à un comité législatif qui devrait l'étudier avec diligence et l'appuyer.

Les conventions de ce genre avec d'autres pays comportent des aspects qui intéressent certains de mes collègues. Ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité législatif après l'étape de la deuxième lecture.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai un exemplaire du projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République Populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.

Je me demande si, avant de renvoyer le projet de loi à un comité, certains députés ministériels ne jugeraient pas convenable de nous expliquer ce qu'un projet de loi de quelque 66 pages représente pour les Canadiens en termes de sacrifices, de nous renseigner sur l'objet du projet de loi. Je serais certainement d'accord si quelqu'un voulait bien nous fournir quelques explications.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur l'objet de ce projet de loi. Il concerne surtout les relations commerciales entre la Pologne et le Canada. Ces conventions fiscales sont directement liées au commerce international. Elles ont donc d'importantes répercussions sur la performance économique du Canada. Nous croyons qu'elles seront très avantageuses pour le milieu des affaires canadien, ainsi que pour certains citoyens canadiens.

Les négociations entre le Canada et la Pologne à ce sujet ont commencé en 1980. Il y a eu de longues discussions dans tout le pays avec différentes personnes que le projet de loi pourrait concerner. Les réactions ont été très bonnes. C'est pourquoi la Chambre a accepté de collaborer à l'étude de ce projet de loi.